

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 15 JUIN 2006 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

Après avoir observé une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Joseph AQUE (délégué communautaire de la Ville d'Hayange), décédé le 11 juin 2006, le Conseil de Communauté,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 mars 2006.

DEMANDE l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme BEY (Florange)

APPROUVE la participation financière de la Communauté d'agglomération du val de Fensch au Syndicat mixte des transports urbains Thionville-Fensch pour l'année 2006, à hauteur de 1 238 179,24 €, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention y relative et **VOTE** les crédits correspondants au budget de l'exercice concerné.

REFUSE l'augmentation de la participation de la Communauté d'agglomération du val de Fensch à la SODEVAM.

DECIDE de soutenir le plan de dynamisation commerciale proposé, **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel – 1^{ère} tranche comme détaillé, **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions afférentes et les reverser, le cas échéant, au maître d'ouvrage délégué, **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage à l'association CAP FENSCH pour tout ou partie du programme FISAC, **VOTE** une subvention de 60 000 € échelonnée sur 2007 et 2008 en section de fonctionnement à l'association CAP FENSCH, **VOTE** une subvention de 40 000 € échelonnée sur 2007 et 2008 en section d'investissement à toutes entités économiques dans le cadre de l'action "Rénovation des vitrines", **AUTORISE** le versement d'avances à l'association CAP FENSCH pour un montant maximum de 127 000 € pour la mise en œuvre des « actions de dynamisation » et à toutes entités économiques dans le cadre de l'action « Rénovation des vitrines » pour un montant maximum de 160 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces relatives à la réalisation de ce projet.

APPROUVE le Schéma régional de développement économique proposé par le Conseil Régional de Lorraine.

EST INFORME de la participation de la Communauté d'agglomération du val de Fensch à la caravane des entrepreneurs et du lancement du « Val Economie », revue semestrielle.

ADOPTE les comptes administratifs 2005 : budget général, budget annexe de la Zac de La Paix et budget annexe relatif à la gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement. **ADOPTE** le compte de gestion 2005.

ENTERINE la liste des terrains figurant sur le livre foncier relatif à la répartition de l'actif immobilier du SIAPAX dont la Communauté d'agglomération du val de Fensch est désormais propriétaire.

ACCEPTE l'admission en non-valeurs de la somme de 5 586,45 €.

ACCEPTE la décision modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

DECIDE d'instaurer les autorisations spéciales d'absence dans le cadre de FOCUS SANTE et **AUTORISE** la prise en charge des frais médicaux occasionnés par FOCUS SANTE et non remboursés par la sécurité sociale et les mutuelles dans la limite de 500 € par agent.

ADOPTE le règlement intérieur « Hygiène et Sécurité » de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2006 pour le marché relatif à la fourniture d'un véhicule pour la collecte des ordures ménagères et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2006 pour le marché relatif aux travaux d'aménagement d'un parc de loisirs sur le site de la paix à Knutange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2006 pour l'avenant au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – Programme de travaux 2005 – Aménagement du site de La Paix et du quartier « Sainte Geneviève » - Lot n° 1 – Remplacement de la passerelle de l'exhaure et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant.

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2006 pour l'avenant au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – Programme de travaux 2005 – Traitement de la végétation et renaturation sur les affluents de la Fensch – Lot n° 1 – Ruisseau de la Petite Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant.

AUTORISE le remboursement des frais de mission au vice-président du conseil de développement ayant participé à une séance de travail à Paris le 27 mars 2006 afin de préparer les prochaines rencontres nationales des conseils de développement prévues à Perpignan les 12 et 13 octobre 2006. **AUTORISE** la prise en charge des dépenses liées aux différentes interventions nécessaires à la mise en place d'une série de séminaires de travail dans le cadre de la préparation du prochain projet d'agglomération 2007-2013.

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

AUTORISE l'accès aux déchèteries aux bailleurs sociaux et aux syndicats privés sous certaines conditions.

DECIDE de modifier la délibération relative à la garantie d'emprunt accordée à Batigère concernant la clause de sûreté et de l'accorder dans les nouvelles conditions définies.

APPROUVE la convention de mise à disposition du 1^{er} étage du poste de garde du Haut-Fourneau d'Uckange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention.

APPROUVE la convention financière avec la ville d'Uckange pour le financement du poste de gardien du Haut-Fourneau d'Uckange

ADOPTE le plan de financement relatif au projet artistique de mise en lumière et de cheminement du Haut-Fourneau d'Uckange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les co-financeurs et **DECIDE** de prendre en charge le financement du projet à défaut de l'octroi de tout ou partie d'une des subventions sollicitées.

ADOPTE le plan de financement relatif aux travaux de mise en sécurité et en état de conservation du Haut-Fourneau d'Uckange et de ses annexes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les co-financeurs et **DECIDE** de prendre en charge le financement du projet à défaut de l'octroi de tout ou partie d'une des subventions sollicitées.

DECIDE que la Communauté d'Agglomération du val de Fensch soit maître d'ouvrage de l'opération de restauration et d'étude des statues de Fameck selon le plan de financement proposé, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les co-financeurs et **DECIDE** de prendre en charge le financement de l'opération à défaut de l'octroi de tout ou partie d'une des subventions sollicitées

APPROUVE le projet culturel pour les musiques actuelles tel que présenté.

DECIDE de modifier la convention commune aux associations concernant l'utilisation des piscines communautaires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer.

DECIDE d'acheter les terrains privés au prix de 0,90 € le m², dans le cadre des travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents, **VOTE** les crédits correspondants (44 100 € pour 49 000 m² à préciser), **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes de vente notariés et les pièces afférentes à la vente et **AUTORISE** le Président ou son représentant à mener la procédure d'expropriation par le biais de la déclaration d'utilité publique.

ADOPTE le principe de la concession d'aménagement pour la ZAC « Sainte Agathe » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

ooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

DECISION N° 2006-041 29 MARS 2006

DECIDE d'accepter la prolongation du contrat de location longue durée de la Peugeot 206 immatriculée 896 AZE 57 du 1^{er} avril 2006 au 30 juin 2006.

DECISION N° 2006-042 30 MARS 2006

DECIDE d'accepter l'avenant au contrat de maintenance et d'assistance logiciels de gestion des marchés publics avec la société CIRIL SA à Villeurbanne.

DECISION N° 2006-043 30 MARS 2006

DECIDE d'accepter le contrat vitrerie proposé par la société VALOPREST pour la réalisation de la prestation de nettoyage du vitrail et de l'ensemble des vitres de l'hôtel de communauté ainsi que celles des bâtiments FILLOD de la communauté d'agglomération du val de Fensch.

DECISION N° 2006-044 30 MARS 2006

DECIDE d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire depuis le 3 octobre 2005 pour le mois de mars 2006.

DECISION N° 2006-045 30 MARS 2006

DECIDE d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire depuis le 16 février 2006 pour le mois de mars 2006.

DECISION N° 2006-046 30 MARS 2006

DECIDE d'accepter le contrat de bail commercial conclu avec la société AIR pour la location du lot n° 7 du bâtiment sis à Nilvange, site de la Paix.

DECISION N° 2006-047 31 MARS 2006

DECIDE d'accepter le contrat proposé par la Régie Communale d'Electricité d'Uckange définissant les modalités de fourniture d'énergie électrique au tarif vert des Hauts-Fourneaux, site de l'usine d'Uckange.

DECISION N° 2006-048 30 MARS 2006

DECIDE d'accepter le renouvellement par reconduction expresse du protocole d'abonnement au réseau IDEAL – gens du voyage pour l'année 2006.

DECISION N° 2006-049 3 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition faite par la société SOCOTEC pour la mission de contrôle dans le cadre des travaux de remplacement de la passerelle de l'exhaure sur le site de la Paix (suite au marché n° 2005-06A passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents).

DECISION N° 2006-050 5 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter le contrat de location longue durée d'une Peugeot 207 exécutive 1,6 HDI, 16v, 90 ch 5 portes pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2006 et pour un kilométrage de 75 000 Kms.

DECISION N° 2006-051 5 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition du cabinet MELEY-STROZYNA pour l'établissement de plans topographiques et de récolement du site Sainte-Neige à Neufchef (suite au marché n° 2006-PA05 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-052 6 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la décision de reconduction du contrat d'assistance téléphonique présentée par la société CIVITAS à Cergy-Pontoise, pour le logiciel de gestion des Ressources Humaines, au titre de l'année 2006, aux conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2006-053 6 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la décision de reconduction du contrat de maintenance pour le logiciel de gestion financière présentée par la société CIVITAS à Cergy-Pontoise, au titre de l'année 2006, aux conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2006-054 6 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la décision de reconduction du contrat de maintenance pour le logiciel de gestion des Ressources Humaines présentée par la société CIVITAS à Cergy-Pontoise, au titre de l'année 2006, aux conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2006-055 6 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la décision de reconduction du contrat d'assistance téléphonique présentée par la société CIVITAS à Cergy-Pontoise, pour le logiciel de gestion financière, au titre de l'année 2006, aux conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2006-056 12 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société ELECTRO SERVICE pour les travaux d'électricité pour la réhabilitation de l'étage du poste de garde du Haut-Fourneau de Uckange (suite au marché n° 2006-PA06 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-057 12 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société CERULLI MARCO pour les travaux sanitaires pour la réhabilitation de l'étage du poste de garde du Haut-Fourneau d'Uckange (suite au marché n° 2006-PA06 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-058 12 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société GRISSELLE pour les travaux de menuiserie intérieure et extérieure pour la réhabilitation de l'étage du poste de garde du Haut-Fourneau de Uckange (suite au marché n° 2006-PA06 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-059 12 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société MASCI pour les travaux de peinture pour la réhabilitation de l'étage du poste de garde du Haut-Fourneau de UCKANGE (suite au marché n° 2006-PA06 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-060 12 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société VALOPREST pour les travaux de nettoyage pour la réalisation de l'éage du poste de garde du Haut-Fourneau de Uckange (suite au marché n° 2006-PA06 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-061 13 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition financière définissant les modalités d'entretien des espaces verts du solarium de la piscine d'Uckange présentée par la Régie de quartier d'Uckange (suite au marché n° 2006-PA04 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-062 18 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter le contrat de télésurveillance définissant les prestations de la société **SURVEIL** de Metz pour l'Office de tourisme communautaire.

DECISION N° 2006-063 25 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition financière définissant les modalités d'entretien des espaces verts du solarium de la piscine d'Uckange présentée par la Régie de Quartier d'Uckange (suite au marché n° 2006-PA04 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-064 25 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la proposition faite par le groupement composé des sociétés « **ART PUBLIC CONTEMPORAIN** et 3^{ème} **POLE** » pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative au cheminement et scénographie du site du Haut-Fourneau n° 4 d'Uckange (suite au marché n° 2006-PA01 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2006-065 26 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 modifiant l'article 3.1 de l'acte d'engagement précisant le durée du marché et les périodes de fin de contrat préalablement définies avec la société **PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS** pour la fourniture de bacs de collecte des ordures ménagères, des déchets valorisables et du verre.

DECISION N° 2006-066 26 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître Mertz désigné pour assurer la défense de deux membres du personnel de la police municipale à caractère intercommunal pour le préjudice subi.

DECISION N° 2006-067 27 AVRIL 2006

DECIDE d'accepter le contrat d'abonnement proposé par le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Fontoy définissant les modalités de fourniture d'eau de l'office de tourisme du Val de Fensch.

DECISION N° 2006-068 2 MAI 2006

DECIDE d'accepter le devis de la société L'Archivolte pour une étude et un diagnostic sanitaire de l'église Saint-Martin de Hayange.

DECISION N° 2006-069 2 MAI 2006

DECIDE d'accepter la proposition d'abonnement à Gain + pour la période du 31 janvier 2006 au 30 janvier 2007 non reconductible.

DECISION N° 2006-070 3 MAI 2006

DECIDE d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire depuis le 16 février 2006 pour le mois de avril 2006.

DECISION N° 2006-071 3 MAI 2006

DECIDE d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire depuis le 3 octobre 2005 pour le mois de avril 2006.

DECISION N° 2006-072 3 MAI 2006

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché passé en procédure adaptée n° 205-PA25A intitulé « Campagne de communication pour le développement économique du territoire » attribué à la société LTK Communication.

DECISION N° 2006-073 5 MAI 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société PATE SA définissant la collecte et le transport du verre ménager en apport volontaire pour l'année 2006.

DECISION N° 2006-074 5 MAI 2006

DECIDE d'accepter le devis de l'établissement A. WITTMANN pour l'enlèvement des pneus jantés sur les déchèteries du Val de Fensch pour l'année 2006.

DECISION N° 2006-075 10 MAI 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société CASINO LITTERAIRE LUGANO pour la réalisation de l'ouvrage intitulé l'édition des actes du colloque « Le passé présent – mémoire et industrie ».

DECISION N° 2006-076 12 MAI 2006

DECIDE d'accepter le contrat de la société RICHARD à Mexy pour l'intervention de nettoyage du séparateur d'hydrocarbures et du déboureur du « dépôt » de Uckange.

DECISION N° 2006-077 17 MAI 2006

DECIDE d'accepter le contrat d'abonnement de La Poste offrant une réduction tarifaire de 44,11 % sur l'ensemble des prestations demandées par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2006.

DECISION N° 2006-078 17 MAI 2006

DECIDE d'accepter le contrat POSTCONTACT de La Poste s'engageant à distribuer des bulletins d'information Val Tri n° 2 de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch sur l'ensemble de son territoire.

DECISION N° 2006-079 22 MAI 2006

DECIDE d'accepter les conventions définissant les prestations de VAD Solutions et M. Patrice TIRABASSO, concepteur graphiste, pour la réalisation du neuvième magazine d'information de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

DECISION N° 2006-080 22 MAI 2006

DECIDE d'accepter le contrat de vérification annuelle et la maintenance du parc extincteurs de l'Office de Tourisme communautaire par l'agence pour la protection incendie de Metz.

DECISION N° 2006-081 22 MAI 2006

DECIDE d'accepter la convention définissant les prestations de M. Patrice TIRABASSO, concepteur graphiste, pour la réalisation d'une lettre n° 4 de 4 pages pour le conseil de développement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2006-082 22 MAI 2006

DECIDE d'accepter le contrat d'entretien des jeux installés sur le site Sainte-Neige et sur le site de la piscine d'Uckange définissant les conditions d'interventions de la société ESPACE CREATION.

DECISION N° 2006-083 29 MAI 2006

DECIDE d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire depuis le 16 février 2006 pour le mois de mai 2006.

DECISION N° 2006-084 29 MAI 2006

DECIDE d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire depuis le 3 octobre 2005 pour le mois de mai 2006.

DECISION N° 2006-085 30 MAI 2006

DECIDE d'accepter la proposition de la société Arrow Ball Festiball pour la maintenance des 4 auto-laveuses à compter du 1^{er} juin 2006 pour une durée d'une année.

DECISION N° 2006-086 31 MAI 2006

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 concernant la prestation supplémentaire de collecte des conteneurs enterrés sur les communes de Uckange et Fameck effectuée par la société SITA LORRAINE à Metz.

DECISION N° 2006-087 31 MAI 2006

DECIDE d'accepter le contrat de la société TEXTILOR définissant les conditions de prestations de blanchissage des vêtements de travail du service de collecte des ordures ménagères.

DECISION N° 2006-088 2 JUIN 2006

DECIDE d'accepter le contrat POSTCONTACT définissant l'intervention de La Poste s'engageant à distribuer des bulletins d'information n° 4 de la lettre d'information du conseil de développement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch sur l'ensemble de son territoire.

DECISION N° 2006-089 6 JUIN 2006

DECIDE d'accepter le contrat de prestations en matière de télésurveillance et d'intervention de la société ADT de Paris pour la piscine de Nilvange.

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 15 mai 2006 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

Décision n° 08-2006 : accepte les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

Décision n° 09-2006 : accepte le versement d'une subvention de 43 170 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds.

Décision n° 10-2006 : autorise le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 1 833 € TTC auprès d'Eco-Emballages, à solliciter une subvention de 733 € auprès du Conseil général de la Moselle et à signer la convention d'exploitation du spectacle de marionnettes « RELIEFS »

Décision n° 11-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH et autorise le Président, ou son représentant, à verser une subvention de 2 148 € à M. Jean-Paul DONNY, propriétaire de l'immeuble.

Décision n° 12-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH et autorise le Président, ou son représentant, à verser une subvention de 4 217 € à M. MOUTIER, propriétaire de l'immeuble.

Décision n° 13-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH et autorise le Président, ou son représentant, à verser une subvention de 13 354 € à la SCI Pietra, propriétaire de l'immeuble.

Décision n° 14-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre du PIG et autorise le Président, ou son représentant, à verser une subvention de 3 675 € au conseil de fabrique de Florange, propriétaire du logement.

Décision n° 15-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre du PIG et autorise le Président, ou son représentant, à verser les subventions de 6 816 € et 8 371 € à la SCI Côte aux Poulets, propriétaire bailleur des immeubles.

Décision n° 16-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre du PIG et autorise le Président, ou son représentant, à verser la subvention de 17 054 € à la SCI du Grand Jardin, propriétaire des logements.

Décision n° 17-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre du PIG et autorise le Président, ou son représentant, à verser la subvention de 1 263 € à la SCI Hugo, propriétaire du logement.

Décision n° 18-2006 : donne son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH Copropriétés dégradées et autorise le Président, ou son représentant, à verser une subvention de 75 € à M. Marc Weissgerber, propriétaire occupant.

Décision n° 19-2006 : donne son accord sur le dossier d'aide au surcoût foncier pour la construction de 14 logements sociaux à Hayange, autorise le Président ou son représentant à signer la convention qui encadre l'utilisation de la subvention et autorise le Président ou son représentant à verser la subvention de 20 293 € à EHC.

Décision n° 20-2006 : donne son accord sur la demande de subvention annuelle à l'association APOLO J et autorise le Président ou son représentant à verser une subvention de 8 277 € à l'association.

Décision n° 21-2006 : donne son accord pour la réparation de la verrière du café de Metz à Ranguieux et accepte la prise en charge du montant de la réparation à hauteur de 3 667,34 € TTC.

Décision n° 22-2006 : accepte de prendre en charge les frais liés au déplacement du 18 mai 2006 de MM. Paradeis, Leonardi, Colnot et Potier dans le cadre de la présentation du projet de mise en lumière du haut-fourneau U 4 à la Commission Nationale de la Commande Publique du Ministère de la Culture.

Décision n° 23-2006 : autorise le Président ou son représentant à verser les subventions aux associations du contrat de ville de l'agglomération thionvilloise retenues dans le cadre de l'enveloppe allouée par l'Etat au titre de la première délégation pour un montant de 100 860,01 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 00

HAYANGE, le 21 juin 2006
Le Président

Michel PARADEIS

Etaient présents : Mmes BEY, , KOCEVAR, MIDON et POULAIN

MM. ARNOULD, BAYER, BRILLET, CHINI, CORVISIER, DAVID, DE BACCO, GORI, GREINER, HAZEMANN, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KIEFER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LEONI, LIEBGOTT, MAISET, MALICK, MAURER, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PHILIPPS, RAINERI, RENAUD, RUSCHER, SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT, STEINER, TARILLON, VANIER et WETZ.

M. LIEBGOTT arrive à 19 h 40 et participe au vote de la délibération n° 2006-043 et suivantes.

M. BAYER quitte la séance à 20 H 25, ne participe pas au vote de la délibération n° 2006-053 et suivantes et donne procuration à M. MUSCHIATTI.

M. WETZ quitte la séance à 21 H 35, ne participe pas au vote de la délibération n° 2006-056 et suivantes et donne procuration à M. SCHWEICKERT.

Etaient absents excusés : MM. BECK, HEYER et PRISCAL,

Etaient absents : MM. CAYUELA, DUPIRE et MONTEREAU,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes BECKER-MAZZERO, CUSSET, GHEZZI, LAMBOUR, MANCINI, MM. BEAUQUEL, BUDA, CEGLA, HARTENSTEIN, LENA et SONI.